

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, ou traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant révocation d'un Consul.
Ordonnance Souveraine portant promotion dans l'Ordre de Saint-Charles.
Erratum à l'Ordonnance Souveraine n° 428.
Arrêté Ministériel portant autorisation d'une Société.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Fête au bénéfice de l'Œuvre de l'adoption des Orphelins des Régions dévastées.
Société des Conférences. — Les excentriques du Romantisme, par M. Lucien Schneider. — Le Riff et les Riffains, par M. Pauchard.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — La Tosca.
Au Concert Classique.
Ecole municipale de musique.

PARTIE OFFICIELLE.

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 429.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Notre Ordonnance du 17 décembre 1924 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

M. Malcolm Mac Gregor Campbell, Consul de Notre Principauté à Montreal (Canada), est révoqué de ses fonctions.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Directeur du Service des Relations Extérieures sont chargés, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le deux mars mil neuf cent vingt-six.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'État,
FR. ROUSSEL.

N° 430.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Eugène Barbier, Administrateur de Notre Domaine de Marchais, est promu au grade d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quatre mars mil neuf cent vingt-six.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'État,
FR. ROUSSEL.

Dans l'Ordonnance Souveraine n° 428 portant nomination du Commandant du Palais, au lieu de Albert-Joseph Bernard, lire Abel-Joseph Bernard.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'État de la Principauté,
Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des Statuts de la « Société Immobilière Anonyme Moneghetti », présentée par M. Louis Asinari di San Marzano et consorts ;

Vu l'acte en brevet reçu par M^e Settimo, notaire à Monaco, le 29 avril 1925, contenant les Statuts de la dite Société, au capital de 100.000 francs représenté par 1.000 actions de 100 francs chacune ;

Vu l'acte en brevet reçu par le dit M^e Settimo, le 13 novembre 1925, portant modification de l'article 2 des Statuts de la Société en formation ;

Vu les Ordonnances Souveraines en date des 5 mars 1895, du 17 septembre 1907 et 10 juin 1909 ;

Vu la loi n° 71 du 3 janvier 1924 ;

Vu les avis du Conseil d'État des 29 mai 1925 et 4 janvier 1926 ;

Vu les délibérations, en date des 6 février et 10 mars 1926, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La « Société Immobilière Anonyme Moneghetti » est autorisée.

ART. 2.

Sont approuvés les Statuts de la dite Société tels qu'ils résultent de l'acte en brevet du 29 avril 1925, modifié par celui du 13 novembre 1925.

ART. 3.

Les dits Statuts devront être publiés au *Journal de Monaco* dans les délais et après l'accomplissement des formalités prévues par la loi n° 71 du 3 janvier 1924.

ART. 4.

Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix mars mil neuf cent vingt-six.

Pr le Ministre d'État,
Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur,
B. GALLÈPE.**ECHOS & NOUVELLES**

S. A. S. la Princesse Héritière, accompagnée de M^{me} J. Bartholoni, Sa Dame d'Honneur, a daigné réhausser de Sa présence la fête annuelle donnée sous Son Haut Patronage et celui de S. G. M^{gr} l'Evêque, au profit de l'Œuvre de l'adoption des Orphelins des Régions dévastées, dans les Salons du Grand Hôtel de Monte-Carlo.

SOCIÉTÉ DES CONFÉRENCES

On s'apprête à célébrer, l'année prochaine, le centenaire de la Préface de Cromwell qui fut, comme chacun sait, le manifeste de l'école romantique. Déjà critiques et historiens se penchent sur cette période grandiose et tumultueuse de notre littérature. A la faveur du proche anniversaire, un mouvement d'opinion semble se dessiner et le romantisme, si sottement décrié, depuis un quart de siècle environ, au nom d'un classicisme étriqué, va sans doute reprendre la place éminente que seuls, l'esprit de parti ou l'étroitesse de jugement ont pu essayer de lui contester.

Le très érudit et distingué critique du *Gaulois*, M. Louis Schneider, avait fort opportunément choisi pour sujet de la conférence qu'il a faite, samedi dernier, les *Excentriques du romantisme*. On sait qu'ils furent légion. Les tendances et les doctrines de l'École en favorisaient le pullulement. Ne se réclamait-elle pas des droits de l'individu, de la passion, de l'enthousiasme contre la société, la raison, la mesure ? Ne se proposait-elle pas de tendre l'âme, jusqu'à la faire éclater, au vent de l'enthousiasme et de la conduire aux sommets, à travers les abîmes et les précipices ? Dans ces orages, au milieu de ces escarpements, les cerveaux puissants conservaient leur équilibre. Mais les esprits moins robustes étaient pris de vertige. Jamais peut-être le nombre des écrivains demi-fous ou fous tout à fait ne fut plus grand.

M. Schneider nous en a fait connaître quelques uns. Et je dis bien nous a fait connaître. Car je crois pouvoir avancer, sans offenser personne, que les œuvres et même les noms de Briffault, de Pelloquet, de Laurent Jan et de Lassailly étaient peu familiers aux auditeurs du savant critique.

Celui-ci en effet ne s'est pas attaché, comme on pouvait le penser, à l'étude des romantiques de second plan, des génies incomplets, des talents délicieux mais marqués d'une tare, à qui le malheur ajoute une auréole, le grain de folie une originalité,

la tare un charme morbide. Faisant sans doute à son public l'honneur de les croire trop connus, il s'est borné à les mentionner rapidement. Il a nommé et caractérisé d'un mot Glatigny, Edouard Ourliac, l'exquis et parfois génial Gérard de Nerval. Puis il est descendu plus bas, beaucoup plus bas dans l'enfer des « ratés ».

En l'écoutant avec infiniment d'attention et de plaisir, je ne pouvais me défendre de songer à l'Université où j'ai autrefois appris que j'ignorais tout du grec, du latin et aussi du français. La littérature nous était enseignée par un professeur charmant et disert. Le jeudi, jour où les professeurs de collège et les répétiteurs accouraient de tous les points du ressort afin d'entendre la bonne parole et de recevoir les directions pour la préparation de leur concours, notre bon maître tirait de sa poche un livre généralement poudreux et fort rongé aux marges. « Messieurs, nous disait-il avec un léger zézaiement, Messieurs, je viens précisément de trouver ce petit livre au coin de la rue de la Poterne et de la rue du Vieux-Marché. C'est un ouvrage fort mal écrit sur un sujet de peu d'intérêt. L'auteur était d'ailleurs entièrement dénué de talent. Mais comme il est à peu près inconnu, je pense que nous aurons plaisir à l'étudier de compagnie ». Et le plus fort est qu'il disait vrai. Il abondait en vues si ingénieuses et en propos si plaisants que nous suivions avec un extrême agrément et même avec profit son commentaire du néant. Après quoi, les professeurs de collège et les répétiteurs regagnaient leurs lointaines résidences, et reprenaient le programme de leur concours.

A cela près que les habitués de la Société des Conférences n'ont pas d'examen à préparer, le rapprochement s'imposait à l'esprit. Il a fallu tout le talent de parole et la fertilité d'idées de M. Schneider pour rendre accessible et même attachant le jeu d'érudit auquel il s'est complu.

Des écrivains dont il a rappelé l'existence, un seul a mérité de demeurer dans la mémoire par quelques poèmes de demi-teinte dont un au moins n'est pas loin d'être un petit chef-d'œuvre : C'est Hégésippe Moreau, l'auteur de la *Voulzie* dont le conférencier a donné lecture aux applaudissements de l'auditoire.

D'Emile Deschamps, M. Schneider lui-même est obligé de convenir qu'il manquait d'originalité. Que lui reste-t-il donc ? Quant au frère d'Emile, Antoni, sa folie lucide lui a inspiré des vers émouvants, mais d'un art trop incertain, d'une expression trop faible et flottante pour être dignes de rester.

Après eux, il fut question de Laurent Jan qui n'appartient vraiment à l'histoire littéraire que parce qu'il fut secrétaire de Balzac, et de Lassailly, autre secrétaire du grand homme, qui mit une poésie si délicate dans sa platonique passion pour la Comtesse de Magnancourt, qu'il ne lui en resta plus pour ses livres, pas même pour les vers de collégien qu'il adressait à sa dame.

Telles sont les curieuses figures que M. Schneider a su, par le charme de sa parole, tirer un moment du juste oubli où la postérité les laisse dormir.

L'auditoire attentif a montré par ses bravos prolongés tout le plaisir qu'il avait pris à cette évocation, et S. A. S. le Prince Pierre qui présidait la séance, a personnellement félicité le conférencier.

La très nombreuse assistance qui se presse aux conférences du soir trouve toujours le plus vif plaisir à entendre M. Pauchard, professeur d'histoire au Lycée. Celui-ci a vraiment captivé son auditoire, mercredi, en lui parlant avec un entrain, une verve, un talent descriptif remarquables, du Riff et des Riffains. Le sujet ne pouvait être plus d'actualité.

De nombreuses vues de Tétouan, la ville sainte du Riff, de Melilla, des montagnes riffaines, de Fez, de Moulay-Idriss, de Mechnez, et deux films sur le Maroc espagnol et la vie marocaine ont très joliment terminé cette soirée.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE CARLO

La Tosca.

Comme chaque année, la *Tosca* vient d'exhiber ses charmes, d'expectorer ses cris, de déchaîner son tumulte instrumental et d'exhaler son souffle sous les lambris d'or du théâtre de Monte-Carlo. Elle ! Toujours Elle !

C'est à croire que, hors cette pseudo-merveille, de la façon musicale de feu Puccini, il n'y a pas de salut pour une scène lyrique ; c'est à croire que le public ne peut être soustrait à la fatalité d'entendre, du 1^{er} janvier à la Saint-Sylvestre, la prière inlassablement véhémement de Floria Tosca, les déclamations dénuées de signification expressive de Scarpia et les romancières fadeurs hurlées par Mario ; c'est à croire qu'il n'y a plus place, dans les théâtres, consacrés à la représentation des drames lyriques, drames musicaux, opéras-comiques et opéras, que pour les ouvrages d'individualité restreinte, de personnalité discutable, très cordialement et très sincèrement quelconques, sans doute adroitement triturés, mais sans portée d'art, par conséquent dépourvus d'intérêt ; c'est à croire... ou plutôt... c'est à ne pas croire.

Aujourd'hui encore les inspirations du Maestro Puccini et les élucubrations du fameux Leoncavallo se pavant et étalent leurs grâces de goût médiocre sur toutes les planches des établissements, nous allions dire des temples, réservés à la propagation et à l'exaltation du beau musical ; aujourd'hui encore, à Paris et ailleurs, *Carmen*, *le Roi d'Ys*, *Pelléas et Mélisande*, *Louise*, en sont réduits à faire les lendemains de ces riens d'une grimaçante couleur et d'agaçante sonorité qui s'appellent la *Tosca*, *Paillasse*, *Madame Butterfly*. Ne vous avisez pas, surtout, de demander pourquoi l'on joue si souvent telles ou telles machines à notes relevant du genre *Vériste*, car on vous répondrait — et sur quel ton ! — qu'il en est ainsi parce que le public en fait ses délices et n'en veut point d'autres. Ce serait là, reconnaissons-le, un argument d'une irrésistible force si l'on pouvait établir d'une manière irréfutable que le public, qui applaudit tour à tour, avec la même conviction et le même enthousiasme, *Carmen* et *la Vie de Bohème*, *Pelléas et Mélisande* et *Paillasse*, *le Roi d'Ys* et *Madame Butterfly*, *Louise* et *la Tosca*, est un public ayant des convictions solidement arrêtées, une noble vision d'art, une pure conception du beau musical et, ajoutons, une préférence marquée pour les œuvres élevées. Malheureusement, cela est bien impossible.

En dépit de l'opinion considérable de gens, pour qui il faut avoir autant d'estime que de respect, la vérité est que le public, trop souvent, hélas ! n'a guère de volonté. On lui fait sa mentalité. Il subit ce qu'on s'entête à lui servir. A force de le gaver des mêmes ouvrages, il finit par s'y habituer, par croire qu'ils existent et qui sait ? par avoir foi en leur sublimité. Sous l'empire des besoins d'admirer qui le travaillent — les défauts s'étant pour lui mués en qualités, — il en arrive insensiblement à se persuader qu'il goûte un intense plaisir à l'audition de n'importe quelle pièce agrémentée de notes ; car il n'est si petit Dieu qui n'ait ses dévôts et son culte. Comme pris dans sa généralité, le public n'a qu'une idée assez confuse de la valeur musicale des œuvres offertes à son appétit de spectacle : que son penchant naturel le porte vers les jolissesses sensuelles et les amabilités superficielles (non qu'il soit incapable par instant d'atteindre aux délicatesses du sentiment et aux sommités de l'Idéal) que les déploiements, les originalités, les surprises de mise en scène, le ravissent et que, par dessus tout, il chérit le théâtre, il se laisse docilement conduire un peu où l'on veut. C'est ainsi que l'on voit, parfois, de prétendus admirateurs forcenés de Wagner, de ceux-là qui affectent et affichent un mépris sans borne pour Gounod et Massenet, par exemple, se complaire aux ouvrages de Puccini, se constituer leurs défenseurs et en célébrer sur le mode majeur les confidentielles magnificences. Ce qui, il faut en convenir, ne manque pas de piquant et, sauf erreur, d'un assez bon caractère.

De même que la *Favorite* dut une bonne part de son succès à l'excellence de son livret, lequel est un des mieux conçus, des plus adroitement découpés, des plus intéressants et des meilleurs, la *Tosca* est principalement redevable de son incroyable réussite à l'heureux agencement des divers éléments dramatiques constitutifs de l'action qui alimente et fait vivre la pièce.

Le drame de Sardou, auquel fut emprunté le livret de l'opéra, est un ouvrage solidement établi, ingénieuse-

ment combiné et conduit du commencement à la fin avec une connaissance des exigences scéniques, une entente de l'effet et une sûreté de main étourdissantes. On subit toutes les volontés du dramaturge ; on admire les inventions et les ressources du thaumaturge ; on reste confondu par la somme de qualités dépensées dans les cinq actes de la *Tosca*. Seulement, la sincérité n'étant pas la norme du drame, on ne se sent véritablement empoigné qu'à de très courts instants. L'imagination est en émoi, l'esprit amusé et inquiet : le cœur n'est jamais atteint. C'est que dans la *Tosca*, comme dans *Fedora*, *Théodora* et autres pièces en a, le métier règne en despote. La vérité ne s'y manifeste qu'en minuscules touches d'une hésitante observation. La réalité humaine met un tel soin à se dissimuler dans le réplis des scènes (filées Dieu sait avec quelle maestria !) qu'on la cherche pendant la durée des actes et que quand on est parvenu à en découvrir la moindre bribe, il est difficile d'en jouir, tant elle met de vélocité à se dissoudre en brouillard. Dans l'opéra, les scènes essentielles restent ce qu'elles sont dans le drame initial ; la musique n'en décuple ni l'intensité dramatique, ni la violence d'impression. D'où l'inutilité flagrante de la musique. Aussi, qu'arrive-t-il ? Tout bêtement ceci : la copieuse partition de la *Tosca* compte à peine deux pages à peu près dignes d'être remarquées : la prière de Floria Tosca, au second acte et la mélodie de courte haleine, mais bien en place, du ténor au dernier acte. Pour le reste, des notes, des notes et encore des notes. L'accessoire est le principal, l'artifice et le métier tiennent lieu d'inspiration et la sensation physique se substitue avec entêtement à l'émotion. Nous n'entendons nullement contester le triomphe de la manière musicale supérieurement adroite de feu Puccini. Ce triomphe est encore si rententissant à l'heure actuelle qu'il serait téméraire d'en discuter la convenance et la qualité. Pourtant il ne peut-être défendu de ne pas s'enthousiasmer d'enthousiasme pour les éblouissantes et extérieures habiles de la *Tosca*. Etant donné qu'il y a deux musiques italiennes : celle que la passion vivifie, aspirant à la vérité expressive et qui vient du cœur et celle qui n'est que le produit de l'intelligence et du savoir faire — la musique des génies et l'autre ; ce n'est pas un crime de détester cordialement l'autre. C'est sans doute parce que nous ne subissons pas l'emprise *vériste* que nous aimons la musique des Rossini, des Bellini, des Verdi. Oh ! elle n'est pas exempte de défauts, cette musique des célèbres maîtres italiens, elle a ses tares ; mais elle est toujours inspirée. Si elle pêche par le style et le défaut d'harmonie, si l'instrumentation y est rudimentaire, si elle est indulgente à la banalité et ne dissimule pas suffisamment certaines nonchalances, elle renferme des beautés d'un prix inestimable.

Au reste, à quoi bon tout ceci ? Les opinions sont libres et chacun prend son plaisir où il le trouve.

Tout de même, comment peut-il se faire que nombre d'amateurs et connaisseurs, qui estiment que Rossini, Bellini, Donizetti, Verdi sont vieux jeu, prisent si extraordinairement Puccini et se plaisent à la *Tosca* ?

Il y a là un mystère qu'il vaut mieux ne pas tenter de percer.

Cherchant à s'expliquer le pourquoi de la situation occupée dans le monde musical par quelques maestri, on pourrait en arriver à penser que ces élus de la chance ne paraissent grands qu'en raison de l'absence de véritables grands maîtres. Mais ce serait là un manque de respect et de courtoisie envers des arrangeurs de notes de mérite estimable et incontestable, auxquels d'irréfléchis emballements ont joué l'enviable tour de les faire bénéficier d'une invraisemblable popularité qui n'est guère, comme chacun sait, que la gloire en gros sous.

Cette fois, la *Tosca* eut le bonheur d'être chantée, chose appréciable en un moment où l'on crie si volontiers.

Élegant cavalier, M. Angelo Minghetti, ténor à la voix ravissante, interpréta le rôle de Mario avec un juste sentiment du *bel canto*, fuyant l'exagération et nuancant avec une telle intelligence qu'en l'écoutant nous remontait en mémoire la phrase d'Anatole France : « les mauvais chanteurs hurlent, les bons nuancent. » M. Minghetti est en droit de revendiquer d'être rangé dans la catégorie des « bons » chanteurs.

A côté de lui, M^{lle} Scavizzi s'est fort distinguée. Sans mimique désordonnée, sans forcenés éclats de voix, elle fut une *Tosca* toujours intéressante, parfois émouvante dont on ne saurait assez louer la tenue et la retenue.

M. Vanni-Marcoux ne pouvait qu'être magnifique dans le personnage de Scarpia qui, pour être rendu avec l'ampleur désirable, réclame impérieusement un comédien de premier ordre doublé d'un chanteur émérite. Avec quel art sobre et puissant M. Vanni-Marcoux a campé et fait vivre ce sinistre gredin !

MM. Laskin, Lubin, Warnery, dans des rôles épiques, ne se montrèrent pas sous un jour défavorable.

L'orchestre, sous la direction volontaire, sensible, énergique et artiste de M. Victor de Sabata, s'acquitta de sa tâche à merveille.

Décors dignes du maître Visconti.

Pièce et interprètes soulevèrent des tumultes de braves et d'applaudissements.

A. C.

AU CONCERT CLASSIQUE

M. Philippe Gaubert, flûtiste mieux que distingué, après avoir été un des plus brillants élèves du flûtiste hors de pair Taffanel, a, à l'exemple de son illustre professeur, abandonné la carrière d'instrumentiste pour se consacrer à la fonction de chef d'orchestre. Comme son maître, il s'est vu placé à la tête de l'orchestre de l'Opéra et, peu de temps après, appelé, par voie d'élection, à la direction des célèbres concerts du Conservatoire. Ce qui n'est pas un mince honneur. Ce batteur de mesures, aujourd'hui réputé, qui s'est élevé à la force du bâton, si pareille expression se peut employer, est venu, ici, l'autre semaine, conduire une séance de *Concert Classique*.

M. Philippe Gaubert remporta un énorme succès.

Le programme qu'il avait composé pour la circonstance donnait satisfaction à la fois aux nécessités classiques et aux aspirations modernes; le souci le plus artiste se trahissait dans le choix des œuvres. Quand nous aurons consigné qu'à la *Symphonie en La majeur*, de Beethoven, succéderent *la Mer* (trois esquisses symphoniques), de Debussy; *la Valse* (poème chorégraphique), de Ravel, *Pelléas et Mélisande* (prélude-fleuve-sicilienne), de Fauré, l'ouverture du *Tannhäuser*, de Wagner, on comprendra de quel curieux et haut intérêt musical était la séance.

M. Philippe Gaubert est un chef d'orchestre d'un indiscutable et indiscuté talent, chez qui s'affirment les plus brillantes qualités de savoir, de sensibilité, de mesure et de goût. Il n'appartient pas au genre fougueux; néanmoins, il n'a rien d'un métronome. C'est un chef équilibré, souple, nerveux, quand il est besoin. Dans sa façon d'imposer sa volonté à l'orchestre, on sent l'artiste méticuleux, ne livrant rien au hasard, sans cesse préoccupé de ne laisser dans l'ombre aucune des moindres beautés des ouvrages qu'il dirige et, pour en bien faire saisir les dernières ténuités, n'hésitant pas à amortir à l'extrême l'éclat instrumental. Dans son désir de rendre avec le plus de finesse possible les suprêmes délicatesses, il pousse même la recherche et l'amour des nuances jusqu'au figinage. Aussi, obtient-il des effets de douceur exagérément délicieux, légèrement déconcertants peut-être dans une symphonie de Beethoven, aux lignes arrêtées et dont la norme est la magnificence dans la grandeur, mais fort appréciables, voire infiniment délectables et très à leur place dans les compositions d'un Debussy, d'un Fauré ou d'un Ravel. Ce qui ne veut pas dire que M. Gaubert n'a pas donné de la *Symphonie en La majeur* une exécution remarquable. Il a mis en relief des exquisités que maints chefs d'orchestre, soucieux surtout de l'ensemble, n'ont pas l'habitude de souligner avec pareil raffinement de grâce murmurante. Et quelle magistrale interprétation de l'incomparable *allegretto* qu'on appelle *l'adagio* ou *l'andante* et qui, avec « l'orage » de *la Pastorale* et le « final » de *l'Ut mineur*, est un des morceaux du sourd immortel les plus admirés!

Lestrois esquisses symphoniques (*la mer*), de Debussy, de musicalité si choisie, si subtile, où abondent les trouvailles de sonorités et les plus jolies merveilles; *la Valse*, de Ravel, d'une furie d'originalité invraisemblable, où foisonnent les plus exorbitantes déformations de thèmes de valse, et les pages plus apaisées de Fauré (*Pelléas et Mélisande*) offrirent à M. Philippe Gaubert une superbe occasion de mettre en valeur les côtés les plus sûrs et les faces les plus chatoyantes de son talent de chef d'orchestre. L'interprétation délicieuse et parfaite dont il fit bénéficier ces pages peu ordinaires fut un enchantement.

On couvrit de braves et d'acclamations M. Philippe Gaubert et l'on eut bien raison. Cependant, il serait d'une souveraine injustice de ne pas associer au triomphe remporté par M. Gaubert, les instrumentistes qui composent l'orchestre de Monte-Carlo et collaborèrent effectivement et efficacement à la belle réussite du concert. Jamais ces éminents artistes n'ont fait preuve de plus de dévouement, d'ardeur et de maîtrise: Ils se sont surpassés.

A. C.

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Le *Journal de Monaco* regrette de n'avoir pas été mis à même de rendre compte, dans son dernier numéro, de la séance de l'Ecole Municipale de musique consacrée aux œuvres du distingué chef d'orchestre et compositeur monégasque, M. Marc-César Scotti.

Il n'est pas trop tard pour dire tout le succès qu'a obtenu cette audition auprès du public fidèle des séances de l'Ecole de Musique.

M. U. Benedetti interpréta une pièce intitulée *A Riviera Rose* qui est une heureuse transcription pour violoncelle et piano d'une mélodie pour chant. Dans ce morceau, M. Benedetti déploya comme toujours cette belle et profonde sonorité qui captive à coup sûr son auditoire, et qui est une des caractéristiques de son magnifique talent.

Dans *Laure et Petrarque*, pièce pour piano, violon et violoncelle, M^{lle} Lili Rose, MM. Wagemans et Benedetti dialoguèrent à plaisir, et donnèrent de cette gracieuse pièce une parfaite exécution.

Trois morceaux pour piano, *La Leçon d'Amour*, *Vert et Bleu* et *Accordéon* fut l'occasion pour M^{lle} Lili Rose de faire apprécier avec sa délicieuse sonorité, une grâce poétique particulière, ainsi qu'une mémoire indéfectible, qui lui permit d'interpréter ces charmantes œuvres avec une aisance et une souplesse parfaites.

M^{me} de Lagarde avec sa voix cristalline et pure, commenta les *Larmes*, *Green* et *Ode Célèbre*, avec le plus beau style et la plus intelligente compréhension artistique.

La *Sonate* pour piano et violon terminait cet intéressant concert. Ce fut certainement le morceau capital et le plus significatif de cette séance, où l'auteur put donner le meilleur de lui-même, dans un cadre vaste qui permet d'aborder les caractères les plus variés et les plus complexes du style musical pur.

La première partie, *Lento-Allegretto*, est un prélude ou prologue, dont l'expression grave, noble et contenue, sert à initier l'auditeur et lui révèle la hauteur de la conception de l'œuvre entière. Le gracieux *Allegretto*, qui le suit, est comme une détente nécessaire à la sévérité du début, et les différents épisodes qui le composent, donnent à l'ensemble de cette première partie de forme libre, un caractère pastoral, ingénument expressif, qui se termine en laissant à l'auditeur une impression doucement reposante. Le *Scherzetto*, vif et animé, est un amusant divertissement avec ses rythmes binaires qui alternent et contrarient le caractère ternaire général de ce morceau.

L'*Andante Sostenuto* est une page de sentiment profond et de large style. C'est indubitablement le point culminant de cette œuvre qui se termine par un Final de rythme simple et bien défini.

Cette intéressante œuvre fut interprétée par M^{lle} Lili Rose et le maître Henry Wagemans. Il est inutile de redire encore combien le prestigieux violoniste sut mettre en relief les beautés de cette sonate, beautés qu'il rend encore plus sensible par la noblesse de sa sonorité, par l'énergie de son impeccable rythme, et enfin par la complète compréhension des œuvres qu'il exécute, quel qu'en soit le style.

Une véritable ovation fut faite à l'auteur et aux exécutants.

Le Cachet de Paris

Le *Cachet de Paris* a augmenté considérablement le nombre de ses modèles de choix, élégants et pratiques. Le prix du numéro est 3 fr. 50.

L'abonnement qui complète cette forte documentation par quatre aquarelles et un patron découpé dans chaque numéro mensuel est de :

Paris, Seine et Seine-et-Oise...	39 fr.
Province	40 »
Etranger	50 »

Pour s'abonner, écrire à MM. F. Lambert, 72, boulevard de Sébastopol, Paris (3^e).

MODERN'AGENCE

6, avenue de la Gare, Monaco

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 15 février 1926, enregistré, M^{lle} Célestine DERANGÈRE a vendu à M. Silvio GAGETTA, demeurant à Monaco, le fonds de commerce connu sous le nom de *Bar de l'Aurore* qu'elle exploitait, 30, rue Comte-Félix-Gastaldi, à Monaco.

Les oppositions devront être faites à Modern'Agence, dans les dix jours à compter de la seconde insertion.

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion.)

Aux termes d'un acte sous seings privés, en date à Monaco du 4 janvier 1926, enregistré,

M^{me} Marguerite-Marie COULON DU CHASTAINGT, épouse de M. René DOUSSAIN, avec lequel elle demeure à Niort (Deux-Sèvres), dûment assistée et autorisée par lui,

A cédé :

A M. Armand FORGUES, négociant, demeurant à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, n° 41,

Le fonds de commerce d'objets d'art qu'elle exploitait à Monte-Carlo, 41, boulevard des Moulins.

Les créanciers de M^{me} Doussain, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, entre les mains de l'acquéreur, au fonds vendu, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 18 mars 1926.

Etude de M^e Charles SOCCAL,

Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,

3, avenue de la Gare.

Vente aux Enchères publiques

Les 15, 16, 17, 18, 19 et 20 mars 1926, à 10 h. et à 14 h., à la Villa Hersilia, 33, rue du Portier, à Monte-Carlo, de la collection de feu M. David Réchner :

Porcelaines tendres et dures (Françaises, Suisses et Européennes, Vieux Paris-Sèvres-Noyon-Zurich-Saxe, etc.).

Meubles anciens et modernes (Sculptures, Bronzes, Luminaire, Argenterie).

Tapisseries des XVI^e et XVII^e siècles.

Tapis d'Orient et de la Savonnerie.

Tentures, Tissus, Broderies.

Tableaux, Gravures, Dessins, Estampes.

Bibelots divers.

Sous la direction technique de M^e J.-J. Terris, Commissaire-Priseur, à Marseille, 9, rue Châteauredon.

Et par le ministère de M^e Soccal, huissier, 3, avenue de la Gare, à Monaco; assistés de MM. E. Martini, expert d'Art Ancien et Moderne, 20, rue Milton, à Paris et 6, place Sasserno, à Nice; A. Martinet, expert, 82, rue de Carouge, à Genève; et A. Avanessoff, expert d'Art Oriental, 45, rue de Trévise, à Paris.

Catalogues en distribution chez les Officiers ministériels et les experts.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, en date du 10 décembre 1925, enregistré;

Entre la Dame Madeleine PIALAT, épouse du Sieur Lazare GARNIER, autorisée à résider à Monte-Carlo, chez le Sieur Pauly, Chalet de Barisard,

Et le Sieur Lazare GARNIER, son mari, employé à la Société des Bains de Mer, demeurant à Monte-Carlo.

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Prononce le divorce de plano entre les époux Garnier à la requête de la femme et aux torts et griefs du « mari, avec toutes les conséquences de droit. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 17 mars 1926.

Le Greffier en Chef,

A. Cioco.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO

MM. les obligataires sont informés que les obligations Nos 121 à 140, 151 à 160, 311 à 320, 761 à 770, 901 à 910, 1001 à 1010, 1071 à 1080, 1171 à 1180, 1581 à 1590, sorties au tirage, sont remboursables à 300 francs à partir du 1^{er} avril 1926.

Premier Avis

M. GIROLA Jean a vendu à M. BERTAGNA Antoine un équipage avec numéro de place 131. Oppositions au domicile de l'acquéreur, 15, boulevard du Nord, Monte-Carlo.

Premier Avis

M. IMBERT François a vendu à M. GARINO Jean un équipage avec numéro de place 10. Faire opposition, s'il y a lieu, au domicile de l'acquéreur, 22, rue Plati, Monaco-Condamine, dans les délais légaux.

Premier Avis

M. RUGGERONI Joseph a vendu à M. PAGANI Joseph un équipage portant le numéro de voiture de place 104. Oppositions, s'il y a lieu, dans les délais légaux, entre les mains de l'acquéreur, 4, rue du Rocher, restaurant Charles.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Deuxième Avis

Les créanciers de la faillite Desfeux et Dumont sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances aura lieu en la salle des audiences du Tribunal de Première Instance, au Palais de Justice, à Monaco, le 29 mars courant, à 3 heures du soir.

En conséquence, ils sont invités à se présenter, en personne ou par fondé de pouvoir, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. Orecchia, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

Monaco, le 12 mars 1926.

Le Greffier en chef : A. Cioco.

Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion.)

Par acte sous seings privés, en date à Monaco du 1er mars 1926, enregistré, M. Jacques SANGIORGIO, négociant, a vendu à MM. Jean-César-Marius COMOTTO et Alfred-César-Marius COMOTTO, frères unis d'intérêts, le fonds de commerce de vins et liqueurs en gros et détail à emporter qu'il exploitait et faisait valoir à Monte-Carlo, 3, avenue du Berceau.

Les créanciers de M. Sangiorgio, s'il en existe, sont invités à faire opposition dans les délais légaux au fonds vendu.

AGENCE COMMERCIALE

M. MARCHETTI, propriétaire-directeur, 20, rue Caroline — Monaco.

Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous-seing privé, en date à Monaco du 26 février 1926, enregistré, M. Emmanuel RIZZI et M^{me} RIZZI, née DE FILIPPI, commerçants, demeurant à Monaco, 29, rue de Millo, ont cédé : à M. Pierre PASQUALINI, commerçant, demeurant à Beausoleil, villa Charles, rue Malbousquet, le fonds de commerce d'Épicerie-Vins, gros et détail, qu'ils exploitaient, n° 29, de la rue de Millo, à Monaco.

Avis est donné aux créanciers de M. et M^{me} Rizzi, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite vente dans le délai de dix jours à compter de la présente insertion, au domicile à cet effet élu par les parties à l'Agence Commerciale, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements qui seront faits en dehors d'eux.

Monaco, le 18 mars 1926.

SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le Vendredi 9 Avril 1926, à 10 heures et demie du matin, au Siège social, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée Générale.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
2° Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes ;
3° Approbation des Comptes, s'il y a lieu ;
4° Situation des affaires sociales, projets en cours ;
5° Fixation du dividende ;
6° Ratification de conventions (achat, cession de droits et propriétés) ;
7° Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès-qualité avec la Société, dans les conditions de l'article 24 des Statuts ;
8° Nomination des Commissaires aux Comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^{ie} LYONNAISE D'ASSURANCES MARITIMES RÉUNIES.

Comp^{ie} d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^{ie} Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT 6, avenue de la Gare, Monaco et Villa Le Vallonné, Beausoleil.

ASSURANCES

INCENDIE - VIE - ACCIDENTS - VOL RENTES VIAGÈRES - CHOMAGE

LA FRANCE

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1837 A PARIS, 14, rue de Grammont Capital social : 20 millions

LA CONCORDE

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905 A PARIS, 72, rue Saint-Lazare Capital social : 10 millions

LOUIS BIENVENU

AGENT GÉNÉRAL

1, avenue Grovetto (boulevard de l'Ouest), MONACO - Téléphone (5-54) -

Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de 250 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : Galerie Charles III LA CONDAMINE : 25, Boulevard Albert Ier MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres Ordres de Bourses :: Avances sur Titres Mandats de voyage :: Lettres de Crédit Change de Monnaies étrangères Location de Coffres-forts

Caveaux Spéciaux

pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale SPRING PALACE 33, boul. du Nord Magasin d'Exposition MONTE CARLO VILLA SAN-CARLO 22, boul. des Moulins

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1925. Trois-Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 52975, 52976 et 52977.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 10 juin 1925. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44160 et 53827.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 2 septembre 1925. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 2071, 2905, 3136 à 3139, 20154, 22556, 26087, 29075, 34215, 39130, 43200 à 43202, 43523 à 43528, 46639, 46640, 49841, 50421, 50422, 50954 à 50956, 53011, 53225, 53882, 56337, 58339, 59190, 62172 à 62174, 62835 à 62839, 62857, 62858, 63542, 84287, 85350, 87924 et 87925.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 2 novembre 1925. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le n° 838.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 20 novembre 1925. Une Action de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 17043 ; et neuf Cinquièmes d'Actions de la même Société portant les numéros 22191, 28961, 28962, 33712, 38949 à 38950 inclus, 38961, 55089.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 2 février 1926. Douze Actions de la Société de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 4141, 4142, 8879, 8880, 10555, 15676 à 15680 inclus.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 14 avril 1925. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 5883, 15958, 54910, 56465, 303045 à 303047, 303193 à 303195.

Exploit de M^e Charles Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 juillet 1925. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 21394.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 18 septembre 1925. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 45286, 311363 et 6512.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 18 septembre 1925. Dix Coupons d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 514, 3074, 21940, 26004, 41939, 42262, 45250, 47796, 49476 et 49583.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 4 mars 1926. Deux Actions de la Société de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 717 et 25558.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 9 mars 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38951.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. -- 1926.